

### Licence 2 – Semestre 3

### Le droit américain

#### I- <u>La formation du droit américain</u>

- ➤ Influence forte du droit britannique : début XVIIème siècle → les États-Unis sont un ensemble de colonies britanniques → application du droit de *Common law* par le biais de la logique Calvin's case (1608) : lorsqu'un britannique s'installe aux États-Unis → il emporte le droit anglais avec lui. **Exception** néanmoins faite lorsque la *Common law* était **inadaptée** aux conditions de vie des colonies.
- Insuffisance de la *Common law* visible aux Etats-Unis en raison de plusieurs paramètres :
  - O Elle a été créée sur le système féodal et monarchique du Royaume-Uni qui ne correspond pas aux problématiques existantes en Amérique ( relations colons/amérindiens).
  - O Les colons britanniques ne sont pas nécessairement favorables à la *Common law*: ils font davantage partie des opposants à la Monarchie, l'ayant précisément fuie en se rendant outre-Atlantique.
  - O Les États-Unis manquaient de juristes anglais, compétents afin de faire appliquer la Common law.
- Application d'un droit d'inspiration biblique que les colons vont codifier.
- ➤ Au XVIIIème siècle : regain d'intérêt pour la *Common law* : vue par les colons comme un droit protecteur contre l'autoritarisme royal.
- ➤ Fin XVIIIème siècle : indépendance acquise des États-Unis en 1776 puis adoption de la Constitution américaine en 1787 → dorénavant, la *Common law* ainsi que le droit de l'*Equity* ne s'appliqueront si aucune loi nouvelle américaine ne les contredit pas.
- > 1791 : The Bill of Rights, notammant :
  - o 1er amendement : liberté de religion/liberté de la presse.
  - o 2ème amendement : droit de garder et de porter des armes
  - o 5ème amendement : droit de la défense
  - 6ème amendement : droit au procès équitable

#### Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60



- Eléments qui permettent de distinguer le droit américain du droit anglais:
  - Le fédéralisme
  - o Le droit écrit
  - O Le contrôle de constitutionnalité des lois

### II- <u>L'État fédéral</u>

- ➤ 5<sup>ème</sup> amendement : compétence de l'État fédéral → il s'agit d'une compétence d'attribution (contrairement aux États fédérés dispose d'une compétence générale) :
- Compétences d'attribution en matière :
  - De relations internationales
  - De défense
  - o De commerce international et interétatique
  - o De monnaie
- ➤ Mise en place d'un régime présidentiel : le Président ne peut pas dissoudre le Congrès le Congrès ne peut pas renverser l'exécutif → séparation des pouvoirs.
- Le pouvoir judiciaire fédéral prédomine sur les pouvoirs judiciaires étatiques. Indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs législatif et exécutif.
- A- Le pouvoir exécutif
- 1) Les « primaires »
- Dipartisme favorisé : Parti démocrate vs. Parti républicain.
- Super Tuesday : année des élections présidentielles mardi début mars : chaque parti désigne le candidat qui sera son représentant aux élections. Désignation *via* des comités électoraux rassemblant des militants politiques (« caucus ») des délégués à la convention.
- Puis, l'été suivant : la **convention nationale** permet aux délégués d'investir leurs représentants à l'élection présidentiel. Il s'agit du « ticket » : duo président/vice-président.
- 2) Les grands électeurs



- ➤ Lors de l'Election Day (premier mardi de novembre depuis 1845 art. 2 °C): les citoyens votent pour les 538 grands électeurs constituant un collège électoral → ces grands électeurs désigneront leur candidat.
- > Chaque État fédéré possède ses grands électeurs : le nombre de grands électeurs et proportionnel au nombre d'habitants de l' État fédéré.
- ➤ Pour un État : la majorité simple suffit pour remporter la totalité des grands électeurs → la liste en tête remporte toutes les voix = règle du « winner-takes-all » (exceptions faites du Main et du Nebraska).
- En général : chaque État est ancré soit du côté démocrate (ex. New-York), soit du côté républicain (ex. Texas). Mais États « Pivots », les Swing-states, dont le positionnement politique varie à chaque élection (Pennsylvanie, Michigan, Wisconsin, Caroline du Nord, Arizona, Floride).
- ➤ Le mécanisme des grands électeurs et la règle du « winner-takes-all » implique que ce n'est pas forcément le candidat ayant remporté le plus de voix qui gagne → il suffit en fait de faire basculer les États décisifs en terme de nombre de grands électeurs (ex. Al Gore en 2000 : défaite malgré un plus grand nombre de voix / Trump en 2016 : victoire malgré un plus faible nombre de voix).
- 3) Les pouvoirs du Président
- Président = Chef d'État ET chef du gouvernement.
- Vice-président : très peu de pouvoirs succèdera au Président en cas de décès ou d' « impeachment ».
- L'impeachment est prévue par l'article 2 de la Constitution en cas de trahison, corruption, crimes ou délits majeurs, commis par le Président : il peut être destitué (procédure également applicables aux Hauts fonctionnaires : Vice-président, juges fédéraux et membres du cabinet).
- B- Le pouvoir législatif
- Congrès : parlement bicaméral = 2 chambres : le Sénat et la Chambre des Représentants.
- ➤ Égalité entre les deux chambres : sans accord entre les deux → pas d'action. (art. 1er C°).
- Le Congrès :
  - o Établit et perçoit les impôts et les taxes
  - o Réglemente le commerce entre États et avec l'étranger
  - o Établit des lois uniformes en matière de faillite
  - Réglemente la naturalisation
  - o Bat la monnaie

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 06 50 36 78 60



- o Établit et organise le service postal
- o Constitue une organisation judiciaire fédérale
- o Assure l'entretien de l'armée
- o Déclare la guerre
- o Ratifie les traités

#### Le Sénat :

- O Présidé par le Vice-président des États-Unis qui n'a pas de droit de vote sauf nécessité de partage des voix. Il est suppléé par le Président « Pro tempore » élu par les sénateurs.
- o 100 membres (2 sénateurs par État), élus au scrutin majoritaire direct à un tour pour 6 ans.
- o Renouvelable par tiers tous les deux ans.

#### La Chambre des Représentants :

- Présidé par un membre élu par ses pairs à la majorité absolue lors du premier jour de session de chaque législature.
- o 435 membres (1 parlementaire pour environ 400 000 citoyens), élus au scrutin majoritaire direct à un tour pour 2 ans.
- Organisation en 18 commissions permanentes.
- O Initiative de l'impeachment avant enquête par le comité judiciaire puis vote : adoption ou rejet de la motion. En cas de majorité simple pour l'adoption : ouverture d'un procès devant le Sénat. Président alors suspendu, et le Vice-Président ne préside donc plus le Sénat (il est donc remplacé par le président de la Cour Suprême). Afin d'aboutir à la destitution : il faut que les deux tiers des sénateurs juges y soient favorables.

### C- Le pouvoir judiciaire

#### 1) District courts

- ➤ District Courts : au moins 1 par État → compétences en matières civile et criminelle. ATTENTION à distinguer les compétences entre juridictions étatiques et fédérales : la juridiction fédérale sera compétente lorsque l'État fédéral est partie à la procédure OU lorsque la demande est fondée sur une loi fédérale.
- > Juges des DC : nommés à vie par le Président, avec approbation du Sénat.
- Représentation des parties par un « attorney » (statut particulier d'avocat + éventuellement salarié d'entreprise).
- Présence d'un jury (même en matière civile).
- ➤ Rôle : établissement des faits → DC statuent en faits qui seront ensuite retenus pour le reste du procès.

Prépa Droit Juris'Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier



#### Autres cours :

- United Bankruptcy Court
- o Court of International Trade
- United States Court of Federal Claims

#### 2) Courts of Appeal

- > Organisation sous forme de circuit (on parle d'ailleurs de « Circuit courts of appeal ») : système fédéral.
- ➤ 12 cours fédérales d'appel (moins que le nombre d'États) collège de 3 juges.
- Compétentes lorsqu'un appel est interjeté en matière civile ou en matière criminel
- Attention : par exceptions, certains appels ne peuvent être portés que devant la Cour Suprême.
- Les cours fédérales d'appel ne statuent pas en fait (donc pas de jury) l'audience est <u>facultative</u>, est sera en général mise en place seulement pour les affaires d'une importance particulière.

#### 3) Supreme Court

- > 9 membres nommés à vie par le Président sur approbation du Sénat
- Compétence général de Cour constitutionnelle (« judicial review »)
- > Cour Suprême de l'ordre fédéral
- Compétence pour toutes les affaires jugées « in law and equity » (droit à l'avortement, liberté d'expression, etc...)
- ➤ La Cour Suprême choisit ses affaires en raison du faible nombre de juges : environ 100 seront traitées par an pour 8000 qui se présentent devant eux :
  - Décision favorable si 4 juges c/ 9 votent pour selon certains critères (divergences entre décisions des différentes cours / importance d'une question de droit fédéral / erreur d'une juridiction inférieure)
  - O Délivrance d'un « Writ of Certiorari » en cas d'acceptation de l'affaire
- Rôle politique : le filtre des affaires permet à la Cour de les choisir en fonction de leur enjeu sociétal. Par ailleurs, la nomination des juges permet d'orienter les décisions en fonction de leur appartenance politique (cf. les étapes de la politique jurisprudentielle de la Cour Suprême).



#### III- Les États fédérés

- Pouvoir souverain, compétence générale pour toutes les questions qui ne sont pas transférées au pouvoir fédéral.
  - o Pouvoir exécutif : le gouverneur élu au suffrage universel direct
  - o Pouvoir législatif propre.
  - Ordre juridictionnel propre (cf points suivants) mais sur le même schéma que l'ordre juridictionnel fédéral (première instance/ Cours d'appel/ Cour Suprême).
- Les juges sont <u>élus.</u> 3 systèmes d'élections possibles :
  - Désignation par les partis politiques
  - o Présentation libre, sans investiture
  - Nomination préalable des juges par le gouverneur, sur proposition d'une commission indépendante PUIS élection afin de les maintenir dans leurs fonctions.
- Durée des mandat variable. Juges du premier degré statuent à juge unique. Les dénominations peuvent varier d'un État à l'autre. Statuent en fait (à l'instar des DC fédérales).
- Rapport des États fédérés par rapport à l'État fédéral : les juridictions étatiques sont soumises au droit fédéral = celui-ci a un pouvoir de contrôle des États fédérés, qui doivent respecter et faire appliquer le droit fédéral.

#### IV- Le jury dans le cadre du droit américain

#### A- Dichotomie de jurys

- Le Grand Jury = jury <u>d'accusation</u> en droit pénal (cf. 5ème amendement). Attention : arrêt Hurtado vs. California (1884) : celui-ci n'est pas obligatoire au niveau des juridictions étatiques.
- Les petits jurys <u>de jugement</u> en matière criminelle et matière civile :
  - O Rôle en matière civile : analyse des faits
  - o Rôle en matière pénale : décision relative à la culpabilité (ou non)

#### B- Le Grand Jury



- Le jury est composé de citoyens :
  - o Entre 7 et 23 jurés pour les juridictions étatiques (sous réserve que le Grand jury soit constitué)
  - o 23 jurés pour les juridictions fédérales (obligatoire sauf si l'accusé y renonce et demande une procédure allégée = procédure d'information).
- ➤ En tant que jury d'accusation : rôle de décision → existe-il suffisamment de charges et de preuves pour renvoyer l'inculpé devant la cour ?
- Les preuves sont amenées par le « prosecutor »
- ➤ Si le Grand jury décide de renvoyer l'inculpé devant la cour : « true bill » = acte d'accusation
- ➤ Si le Grand jury refuse : « no bill »

#### C- Le petit jury

- Le petit jury statuera sur les faits pendant que le juge statuera en droit.
- En matière criminelle : 12 jurés :
  - O Si l'accusé plaide coupable : pas de procès
  - Si l'accusé plaide non coupable : procès au cours duquel le jury devra analyser les faits afin de déterminer la vérité

#### En matière civile :

- Le demandeur (« plaintif ») dispose de preuves contre le défendeur (« defendent »), évoquées par le biais d'un mémoire en demande (« the complaint »), à laquelle le défendeur répondra ( « the answer »).
- O Avant le jugement : les jurés prêtent serment on s'assure de leur impartialité au regard des affaires qu'ils devront traiter.

#### V- <u>Discovery</u>

- ➤ Il s'agit d'une procédure préalable au procès : production des éléments de preuve qui vont être utilisés → laisse souvent place à un <u>règlement amiable</u> des conflits en matière civile.
- Mise en avant de toutes les informations <u>utiles</u> même si elles vont à l'encontre de la partie qui les apporte.
- Déposition de preuves écrites ou littérales ainsi que des dépositions de témoins.
- Discovery de la procédure <u>fédérale</u>: principe de communication spontanée des pièces *a priori*.
  - O Critique au regard de la longueur de la procédure et de son coût.

#### Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr 6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel : 06 50 36 78 60



o En Angleterre : remplacée par la « Disclosure » : plus rapide et plus égalitaire.

#### VI- Les témoins

- Les dépositions de témoins font parties des preuves à apporter au cours de la procédure de Discovery (peu importe qu'il s'agisse d'une procédure fédérale ou étatique).
  - O Direct examination (première phrase) : l'avocat interroge les témoins favorables au client interdiction des questions orientées.
  - O Leading questions (deuxième phase) : les questions suggèrent une réponse objection possible.
  - O Cross examination : interrogation d'un témoin appelé par la partie adverse. Le « cross examining attorney » ne peut pas poser de questions sans rapport avec des questions évoquées lors de la phase « direct examination ».

### VII- Les revirements de jurisprudence

- « Stare decisis » = règle du précédent. Dans un but de sécurité juridique, les juges doivent s'appuyer sur ce qui a été décidé antérieurement. Un tel mécanisme évinçait l'hypothèse d'un revirement de jurisprudence.
- Décision Moradi-Shala vs. Fireman's Fund Ins Companies (1988): mise en avant de la recherche de prévisibilité et de stabilité du droit.
- Différents types de précédents :
  - Les « biding precedents » : caractère impératif et obligatoire des règles jurisprudentielles → une cour est tenue par les précédents des cours supérieures (ex. sur une question de droit fédéral, les cours étatiques sont soumises aux précédents des cours fédérales).
  - Les « persuasive precedents » : non obligatoire → le précédent émane d'une cour inférieure.
    Attention : si le précédent émane d'une cour de même niveau mais d'un autre État on parle d'horizontal Stare decisis (souci d'homogénéité).
- Les revirements sont donc <u>exceptionnels</u> (« to overturn a precedent ») en tant qu'atteinte à la règle du Stare decisis.